

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Vincent Mayer, M. Michel Vergain

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 305-22.09 Chantiers divers - Bouclement des crédits d'engagement **p. 1027**
Entrée en matière pour divers chantiers terminés

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

- b) 306-22.09 Rénovation et transformation de la villa Rapin - Crédit de **p. 1029**
Entrée en matière construction
Fr. 3'670'000.--
- c) 307-22.09 Délibération approuvant l'achat de 3 appartements, 3 boxes **p. 1030**
Entrée en matière et une place de parc sur la parcelle 5126 par la Fondation
communale immobilière de Lancy (FCIL)
- 7) Motions – Résolutions
- a) Motion du groupe PDC-VL « Urgence climatique : l'affaire de tous » (M071-2022) **p. 1032**

RAPPORTS DE COMMISSION

- 8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- a) 304A-22.09 Ex-restaurant Le Marignac – Rénovation et transformation **p. 1036**
Arrêté d'un restaurant en bureaux administratifs – Crédit d'étude
Fr. 250'000.-- – Rapport de la Commission des travaux, séance du 5
septembre 2022 (Mme Caroline MONOD)
- b) M069-2022 Motion « Pour une commune exemplaire dans le bilan **p. 1038**
Vote carbone de ses constructions » Rapport de la Commission
des travaux, séance du 5 septembre 2022 (Mme Caroline
MONOD)
- c) 302-22.09 Acquisition de deux véhicules pour la police municipale de **p. 1039**
Arrêté Lancy – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission
Fr. 180'000.-- de l'environnement et du développement durable, séance
du 6 septembre 2022 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de
la Commission des finances, séance du 13 septembre 2022
(M. Smult KOUAME)
- d) 300-22.09 Création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy - Rapport **p. 1042**
Arrêté de la Commission de l'environnement et du développement
durable, séance du 6 septembre 2022 (Mme Nancy
RUERAT)
- e) 301-22.09 Stades et piscine de Marignac – Assainissement des **p. 1044**
Arrêté éclairages sportifs – Crédit d'investissement – Rapport de la
Fr. 600'000.-- Commission des sports, séance du 7 septembre 2022 (Mme
Priscille DIA) et rapport de la Commission des finances,
séance du 13 septembre 2022 (M. Smult KOUAME)
- f) M052A-2022 Motion « Accès facilité aux logements et propriétés pour les **p. 1046**
Vote Lancéens et Lancéennes » - Rapport de la Commission de
l'aménagement du territoire, séances des 21 juin et 15
septembre 2022 (Mme Kristine BEUN)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 9) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 septembre 2022, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Présentation du concept de gestion et de tri des poubelles de rue et poubelles des écoles **p. 1051**
 - b) Divers
- 10) Commission des sports, séance du 7 septembre 2022, rapporteure Mme Priscille DIA
- a) Tuttisports 2022 **p. 1053**
 - b) Divers
- 11) Commission des finances, séance du 13 septembre 2022, rapporteur M. Smult KOUAME
Divers
- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 15 septembre 2022, rapporteure Mme Kristine BEUN
Information et restitution du diagnostic stationnements vélos, plan d'action 2022-2023 **p. 1054**

POINTS FINAUX

- 13) Propositions individuelles et questions **p. 1055**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Couto : bonsoir à tous. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2022. Je vous remercie d'insérer vos cartes de vote pour ceux qui ne l'ont pas fait dans le lecteur qui est devant vous et je vous remercie de mettre vos téléphones sur le mode silencieux.

Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Monsieur le Conseiller administratif, Madame la Conseillère administrative, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse l'absence de M. Vergain et de M. Mayer. Mme Rosset arrivera avec un peu de retard.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Aucune communication.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, avant de passer la parole à mes collègues, j'aurai pour ma part quatre communications.

La première est de vous signaler, conformément à la demande que vous nous aviez faite l'année passée, que nous organisons la journée Futurs en tous genres qui aura lieu le 10 novembre prochain, avec la participation de quatre services différents qui permettront aux enfants des collaborateurs et collaboratrices inscrits de pouvoir découvrir différents métiers de l'administration.

La seconde communication, c'est pour vous indiquer que vous n'avez pas trouvé sur CMNet de réponse du Conseil administratif à la question écrite du groupe des Verts que M. Petite avait lue lors du dernier Conseil municipal, pour une simple et bonne raison, c'est que nous avons déjà anticipé une des demandes d'organiser une séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, elle aura lieu lundi prochain à 17h00, je vous invite toutes et tous à y participer ; elle permettra de présenter le paquet de mesures prévu par le Conseil administratif sur la base des travaux de sa task force et bien sûr de la soumettre ensuite à discussion, à sagacité par les membres de votre Conseil. Ensuite, formellement, ce sera pour le prochain Conseil municipal, nous vous fournirons une réponse écrite sur cette base, mais il nous paraissait qu'autrement on allait un peu anticiper les choses.

La troisième information concerne l'annonce de travaux sur le pont de Lancy : la semaine prochaine dans les nuits du 3 au 8 octobre et également pendant les vacances scolaires, du 24 au 29 octobre, le pont de Lancy sera fermé entre 21h00 et 5h00 du matin pour les véhicules motorisés afin de faire des travaux de renforcement sous l'ouvrage ; les transports publics, les cycles et les piétons pourront toujours circuler sur le pont.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

La dernière communication est une réponse partielle, mais un état de situation à la question posée par Mme Beun lors de la dernière séance de votre Conseil. Cela concernait la possibilité de poser des abribus provisoires à l'arrêt des Palettes pendant les travaux, étant donné que depuis juillet l'arrêt est de nouveau en service mais qu'il n'y a plus d'abribus qui ont tous été enlevés. Je n'ai pas toutes les réponses, il a fallu un certain nombre d'aller-retours avec le Canton. La première chose - c'était prévu dans le projet - il y aura des abribus végétalisés avec un prototype qui sera posé au début de l'année ; mais la question est : que fait-on avant ? Il n'est pas possible de poser des abribus provisoires à l'endroit des arrêts de bus pour des questions de dimensionnement. Par contre la question se pose pour les abribus - qui portent mal leur nom - des arrêts de tram, toujours aux Palettes : la question se pose de la pertinence de la durée, du coût, des devis sont en cours pour voir s'il est possible de faire quelque chose et le Canton nous a déjà dit qu'en tout cas il ne participerait à rien quand bien même c'est lui qui les a démontés, étant donné que le mobilier urbain fait partie des coûts de la Ville de Lancy dans le cadre de l'extension du tram. Donc, on est encore en cours de réflexion, mais on a pris note du souci et on essaiera d'y répondre au mieux, tout en gardant à l'esprit la proportionnalité, si c'est trop cher et que ce sera utile pendant un mois, on va peut-être y renoncer, mais je ne peux pas encore vous l'indiquer.

Mme Gachet : deux informations. Nous avons été sollicités fin août par certaines familles dont les enfants vont à l'école du Plateau, par rapport à la dangerosité sur l'axe avenue du Petit-Lancy et route de St-Georges. On avait déjà fait une première étape de travaux qui était en lien avec un marquage au sol sur l'avenue du Petit-Lancy. Force est de constater que cela n'a pas résolu beaucoup de choses. Donc, nous avons maintenant pris langue avec le Canton pour pouvoir trouver une solution afin d'aménager un passage-piéton un peu plus bas au niveau de l'avenue du Petit-Lancy pour pouvoir engager une patrouilleuse scolaire. La demande est partie la semaine dernière et on espère, puisque nous ne pouvons pas, même si c'est quelqu'un qui est dépendant de la ville et sous contrat avec la ville, tant qu'on n'a pas l'acceptation du Canton, sur le principe, engager une patrouilleuse sur cet espace-là. On espère vraiment, puisque nous avons travaillé avec l'OCT sur l'aménagement de ce périmètre, que le Canton nous délivrera l'autorisation d'engager une patrouilleuse scolaire qui pourrait ensuite entrer en fonction relativement rapidement.

Deuxième information : tout d'abord remercier M. Martella et M. Carnazzola, pour l'organisation de la soirée « pétanque », qui a rencontré un franc succès. Cela a permis à certains d'entre vous de découvrir ce lieu assez atypique, et étrange, une sorte de bulle dans Lancy, c'est assez particulier comme environnement, et le plaisir de vous informer que l'association Euroboules a été tellement contente de notre participation qu'ils nous ont offert l'intégralité de la soirée.

M. Bonfanti : une seule information qui concerne le Plan directeur communal. La consultation publique sur le Plan directeur communal aura lieu du 17 octobre au 17 novembre, à la salle communale du Petit-Lancy. Cette consultation se traduira par une exposition ouverte à l'ensemble de la population durant un mois complet. Les accès seront libres pour la population le lundi, mardi, jeudi de 16h00 à 19h00, ainsi que le mercredi de 14h00 à 19h00, ainsi qu'à la demande de groupes. Il y aura cinq soirées spéciales concernant cette exposition, la soirée d'ouverture et donc de vernissage qui aura lieu le lundi 17 octobre à 18h30, avec la présentation de cet événement que nous avons intitulé la Mosaïque urbaine. Ensuite le mardi 1^{er} novembre où nous parlerons de l'électromobilité, donc l'électromobilité est-elle la nouvelle mobilité ? Une table ronde et des débats auront lieu lors de cette soirée, de 18h30 à 20h00. Ensuite, le mardi 8 novembre, nous parlerons de la préservation de la zone villa et des bénéfices collectifs, existent-ils ou pas ?, là aussi table ronde et débat avec des experts à ce niveau-là, de 18h30 à 20h00. Encore une soirée dédiée au PDCom le mardi 15 novembre, de 18h30 à 20h00, toujours

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

à la salle communale du Petit-Lancy, où nous parlerons de l'espace public et de la question de savoir s'il est considéré comme étant neutre ou pas, là de nouveau des experts et des personnes interviendront pour parler de l'espace public en général. Une soirée de clôture aura lieu qui permettra de revenir sur les événements forts de cette exposition le 17 novembre dès 18h30. Dans cette exposition, vous pourrez consulter le document que vous avez réalisé en grande partie, vous pourrez aussi visionner le film que nous avons réalisé, qui est un film pédagogique, qui traduit d'une certaine manière tout le travail qui a été réalisé au travers du PDCom et qui dure une dizaine de minutes. J'espère pouvoir présenter ce film à la séance de Commission de l'aménagement du territoire de la semaine prochaine, s'il est finalisé. Evidemment la maquette 3D de la commune sera aussi localisée à la salle communale du Petit-Lancy, ce qui permettra aux gens de la voir et aussi de pouvoir exprimer ce qu'ils souhaitent. Des témoignages et des photos souvenir ont été réalisés, passablement de choses ont été réalisées par rapport à cette consultation publique, ce que prescrit la loi est de donner le document à la population pour qu'elle puisse le consulter et émettre des avis, nous avons voulu aller plus loin que cela, c'est pour cela que nous avons monté ensemble avec le service de l'aménagement du territoire et le service de la communication cette exposition. Vous êtes tous bienvenus à cette exposition, vous allez recevoir un flyer ainsi que, comme pour chaque événement organisé par la commune, une lettre officielle qui vous invitera à y participer.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Chantiers divers – Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (305-22.09)

Mme Gachet : nous venons vers vous chaque année pour vous faire un état des lieux des boucllements de crédits d'engagement, certains prennent un certain nombre d'années, le temps que l'ensemble des factures soient reçues, l'ensemble du chantier ait été bouclé, raison pour laquelle vous avez pu voir dans ce document qu'un certain nombre de ces objets ont été terminés il y a déjà un certain nombre de mois, mais il était temps aujourd'hui de les boucler officiellement.

Sur les neuf crédits d'engagement que l'on vous soumet, il y en a deux qui sont en dépassement : il s'agit de la piscine municipale de Marignac et l'autre concerne l'école des Palettes en lien avec des réfections de collecteurs et des aménagements extérieurs, les sept autres crédits font état d'un non-dépensé.

Les éléments figurent dans le message, et l'objectif, si vous êtes d'accord, est de le traiter à la Commission des finances qui pourra étudier l'ensemble de ces neuf boucllements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau, ainsi que le Conseil administratif, propose un renvoi à la Commission des finances. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Dérobert : je pose la question – pourquoi le renvoi aux finances ? Dans le principe, ce sont évidemment des crédits que nous devons payer, on n'a pas tellement le choix, que la Commission se prononce pour ou contre, cela ne change rien. Par contre, la seule chose qui est intéressante, c'est d'en tirer des enseignements, de savoir pourquoi on a dépassé ces crédits, ce qui s'est passé et comment on en est arrivé là. Certaines fois, je vous rappelle le parking au 70, rte du Pont-Butin, cela avait lancé un certain nombre de débats et je pense que c'est plus intéressant de les traiter à la Commission des travaux qu'à la Commission des finances. On est obligé de les payer, on s'est engagé dans des travaux donc on les paie, par contre la raison pour laquelle on doit payer des suppléments et ce qu'on pourrait faire à l'avenir, je pense que cela relève plus de la Commission des travaux. Donc je vous propose de renvoyer cela à la Commission des travaux.

Mme Gachet : effectivement la remarque est potentiellement entendable, la seule question est que cela concerne trois ou quatre services. Le service des travaux n'a pas piloté la majorité de ces dépassements, raison pour laquelle il y a la centralisation du côté de la Commission des finances, tout en sachant que l'ensemble des chefs de service sera présent pour aborder la question technique, en tout cas donner des explications concernant le dépassement ou le non-dépassement. En l'occurrence, il n'y a aucune raison, par rapport aux Travaux, quand je vois les différents projets, que ce soit les Travaux qui centralisent l'ensemble de ces demandes.

M. Dérobert : j'entends tout à fait cette remarque. A partir de là, il conviendrait de renvoyer chaque objet dans chaque commission, ce qui serait un travail un peu plus compliqué, mais à chaque fois qu'on est en Commission des finances, on s'évertue à ne justement pas refaire le descriptif de l'école qu'on est en train de voter pour savoir si on veut vraiment une classe à tel endroit et si c'est pertinent d'avoir le terrain de football comme cela et de s'attacher justement aux chiffres. Alors, on essaie de le faire, et là on ne vient justement pas s'attacher aux chiffres et à s'attacher au pourquoi du comment on a des dépassements. Je comprends très bien que par facilité on ne veut renvoyer cela que dans une commission et pas dispatcher cela dans chaque commission qui a voté le crédit, mais c'est ce qu'on devrait faire pour que chaque commission ait pleine conscience de savoir ce qui a pu clocher. Par souci de simplicité, je vais retirer ma proposition, mais je trouve que c'est dommage de le traiter ainsi parce que cela nous empêche d'avoir une vision à long terme sur un certain nombre de projets et éviter de répéter les erreurs qu'on aurait pu commettre dans le passé.

M. Jotterand : il y a une question quand même de comment on arrive à ces chiffres, et pour moi c'est à ce niveau-là qu'on doit renvoyer aux Finances. Cela me semble intéressant d'étudier la raison pour laquelle on arrive à ces chiffres, parce qu'il est clair que les Finances ce n'est pas juste des additions mathématiques. Je rejoins tout à fait M. Dérobert sur le fait qu'il faut éviter de refaire l'orientation sud ou sud-ouest du terrain de football, je me suis suffisamment fait interpellé par même des camarades lors de ma présidence de la Commission des finances pour en être bien conscient, mais là il me semble quand même que c'est une question financière.

Mme Moyard : en complément à ce qu'indiquait Mme Gachet, je voulais juste préciser à M. Dérobert qu'en principe chaque dépassement, dès qu'il est connu, est indiqué dans les Divers ou éventuellement s'il est très important en point de l'ordre du jour, comme on l'a fait il y a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

quelques mois sur un dossier, qui n'est pas dans ces boucllements mais qui sera dans le suivant, dans les commissions thématiques. Donc, elles ont été saisies de la question, évidemment ce qui intéresse les commissions thématiques, là je parle particulièrement pour la Commission des travaux - pas parce qu'elle a souvent des dépassements, mais parce qu'elle a souvent des crédits d'investissement - on fait cela régulièrement et on explique bien entendu la raison du dépassement. Alors je veux bien que cela ne prenne pas forcément 45 minutes de l'ordre du jour, mais en tout cas il y a une information, il y a un échange, il y a des questions qui sont posées par les commissaires et je me renseigne auprès de mes collègues qui fonctionnent de la même manière. Donc il y a quand même un travail en commission, pas plus tard que la semaine dernière pour mon collègue, donc il y a un travail thématique, et là on est vraiment sur un exercice purement financier de boucllements de crédits d'investissement.

M. Couto : la proposition de renvoi à la Commission des travaux a été retirée, il nous reste la proposition du Conseil administratif et du Bureau de renvoi à la Commission des finances. Donc, je mets au vote cette proposition.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 30 oui, 2 non, 1 abstention.

**b) Rénovation et transformation de la villa Rapin – Crédit de construction (Fr. 3'670'000.--)
(306-22.09)**

=====

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit de construction pour la villa Rapin, suite à un crédit d'étude qui avait été voté en décembre 2020. On a pu ensuite faire le travail avec le pool de mandataires, déterminer les modes de rénovation, procéder aux appels d'offres, puisque maintenant nous essayons systématiquement de proposer des crédits de construction sur la base des retours d'appels d'offres de manière à avoir des chiffres beaucoup plus précis que cela ne se faisait par le passé. Ce qui a permis de voir aussi que la rénovation envisagée est plus compliquée que prévu initialement dans le cadre du crédit d'étude, mais aussi qu'on a pu optimiser encore les surfaces, notamment en permettant de rendre habitables et fonctionnelles les combles, comme c'est le cas par exemple dans la Mairie et également accessibiliser PMR la villa, ce qui n'était pas une mince affaire.

On se réjouit évidemment de ce travail puisqu'il s'agit de la dernière maison de maître sur le parc de la Mairie qui n'avait pas encore subi de rénovation lourde. Nous avons obtenu l'autorisation de construire en avril, nous sommes prêts à commencer les travaux dès que nous obtiendrons un crédit en force de votre part, pour un début des travaux en janvier 2023 et une mise en fonction à l'automne 2024.

Effectivement, il s'agit d'un crédit de Fr. 3'670'000.--. Etant donné qu'il est supérieur, pour les raisons que je viens d'évoquer et également le renchérissement, comme vous le savez, sur l'ensemble des retours d'appels d'offres, des matériaux, etc. nous sommes un peu au-dessus du montant qui avait été inscrit au budget des investissements. C'est pour cela que nous sollicitons un renvoi en Commission des travaux et des finances.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière, je la soumets au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

M. Couto : la proposition du Bureau et du Conseil administratif est de renvoyer à la Commission des travaux et à la Commission des finances. Je mets au vote cette proposition si personne ne souhaite prendre la parole.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances, est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

c) Délibération approuvant l'achat de 3 appartements, 3 boxes et une place de parc sur la parcelle 5126 par la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (307-22.09)

=====

Mme Moyard : il s'agit d'une délibération qui autorise la FCIL à engager une partie de ses fonds propres et à hypothéquer pour l'achat de ces trois appartements, qui sont situés en face d'un immeuble qu'elle possède déjà. Suivant le sort que vous réserverez à cette délibération, je me permettrai de reprendre la parole pour développer un peu plus cette question. Mais au niveau des statuts de la Fondation, dès qu'elle souhaite aliéner et conclure des servitudes ou s'engager sur des actes notariés, elle doit passer devant votre Conseil, raison pour laquelle nous vous soumettons cette délibération.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Couto : le Bureau propose un vote sur le siège.

Mme Moyard : étant donné qu'il est envisagé de voter sur le siège cette délibération, je souhaitais vous donner quelques informations supplémentaires concernant le contexte.

En fait, la FCIL a été contactée par la FPLC, fondation cantonale, pour acheter ces trois appartements. Il s'agissait du fait que la FPLC, dont ce n'est pas la vocation première, avait construit avec un autre partenaire 21 logements en PPE et que ces logements, pour la partie qui appartenait à la FPLC, qui en avait neuf, étaient destinés à faire des échanges fonciers, échanges qui permettent de débloquer des projets ailleurs dans le canton. Il lui en restait trois sur les bras, donc elle a contacté la FCIL qui, comme je l'ai dit avant, possède l'immeuble des Marbriers, qui est un IEPA juste en face et nous avons, au niveau de la FCIL, été intéressés à acquérir ces logements d'une part parce que le prix est intéressant, d'autre part, parce qu'il s'agit d'appartements qui auront un statut de loyer libre mais néanmoins de LUP et donc les taux d'effort et les taux d'occupation seront conditionnés. Donc, c'est clair, ce n'est pas le *core business* de la FCIL, qui normalement fait du logement social, mais il n'y a que ces trois appartements. Il y a certains autres endroits où on a quelques appartements également en loyer libre. C'est surtout une opportunité intéressante de pouvoir mettre à disposition à des prix certes plus élevés que le logement bon marché, mais néanmoins tout à fait abordable, de mettre ces trois appartements à disposition des très nombreuses personnes qui attendent une proposition de logement sur la liste d'attente qui est gérée par le service des affaires sociales pour le compte de la Ville de Lancy et de la FCIL.

Donc, la FCIL pourra mettre les fonds propres nécessaires sur la base de son capital et si vous votez cette délibération, sera autorisée à conclure le crédit hypothécaire pour le solde et conclure cette transaction. Je vous remercie d'avance d'autoriser la FCIL à agir en ce sens.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

M. Dérobert : vous m'excuserez, je fais une petite entorse, ce serait plutôt après le vote de la proposition de discussion immédiate que je devrais poser cette question, mais cela ne me permettrait plus de renvoyer en commission donc je me permets de le faire tout de suite.

On peut lire dans l'exposé des motifs qu'« *une demande de changement d'affectation est actuellement en cours auprès de l'OAC pour passer ces logements d'une affectation PPE à une affectation ZDLOC* » qui donc vous permettrait de faire du LUP non-subventionné, ce qui est une très bonne chose, mais si d'aventure l'OAC n'acceptait pas ce changement d'affectation, que se passerait-il ? Est-ce que la FCIL acquerrait quand même ces trois logements puisque, apparemment, le plan financier ne tournerait pas s'ils devaient être subventionnés. Peut-on avoir une garantie que la FCIL n'achète pas à tout prix ces logements si l'OAC, ce qui semble peu probable, refusait ce changement d'affectation. Comme vous êtes aussi présidente de la FCIL, je pense que vous pouvez me répondre.

Mme Moyard : merci M. Dérobert pour cette question. Très franchement, au niveau du Conseil de la FCIL on n'a pas thématiquement cette éventualité. Je pense que je peux en tout cas m'engager devant vous à ce que si l'office compétent au niveau cantonal n'accédait pas à cette demande – je ne vois pas très bien pourquoi il ne le ferait pas – mais en tout cas qu'on se repose très sérieusement la question, parce que cela voudrait dire qu'on s'éloigne encore un peu plus du but statutaire de la FCIL. Après il faudrait voir, parce que ce qui est intéressant quand même c'est de pouvoir louer ces trois appartements à des prix raisonnables sinon la FPLC devra les vendre à une autre entité privée très probablement qui, elle, fera probablement du portage et ensuite les revendra, donc on perdrait de manière globale la possibilité de mettre en location à des prix très raisonnables ces trois appartements.

A ce stade, je prends l'engagement que si cela devait être le cas, on en discuterait sérieusement au niveau du Conseil et que pour ma part, mais c'est vrai que je n'ai pas fait une analyse très précise sur ce point, cela ne voudrait pas forcément dire qu'on abandonne la question, parce qu'il me semble que cela pourrait quand même aller dans le sens général de la mise à disposition de logements pour la population lancéenne. Mais je pense que cette éventualité est relativement théorique.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je soumetts au vote la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté. Je tiens à vous informer que, puisqu'il s'agit d'un achat en accord avec les statuts, il s'agit d'un vote à la majorité qualifiée. Donc, je prendrai part au vote et vu qu'on est 35, la majorité est à 18 personnes.

***Autorisation d'achat par la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)
de 3 appartements, 3 boxes et une place de parc sur la parcelle 5126 (307-22.09)***

Vu l'autorisation de construire en force (DD 109'275) ;

Vu que la FPLC a réalisé conjointement avec Clamlith 21 logements et 2 locaux commerciaux en propriété par étage (PPE) ;

Vu que Clamlith a vendu tous les objets lui revenant ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Vu que sur les 9 appartements prévus pour de l'échange foncier en zone de développement par la FPLC, il en reste 3 pour lesquels aucun échange n'a pu se concrétiser ;

Vu que la FPLC n'a pas la vocation à conserver et exploiter des logements ;

Vu que la FPLC souhaite céder ses 3 appartements à la FCIL déjà propriétaire de l'allée voisine ;

Vu que la FCIL souhaite acquérir ces 3 appartements pour les mettre en location et ainsi augmenter son parc locatif LUP ;

Vu la demande de changement d'affectation actuellement en cours auprès de l'OAC pour passer d'une affectation PPE à ZDLOC ;

Vu que le prix d'achat est en partie financé par ses fonds propres, soit 20% du montant total ;

Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy va recourir à un emprunt pour le solde, de Fr. 1'150'866.-- ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à acquérir de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, les 3 lots PPE 3.03 – 5.01 – 6.01, c'est-à-dire 3 logements ainsi que 3 boxes et une place de parking ;*
- 2. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à recourir à l'emprunt à concurrence de Fr. 1'150'866.-- pour financer l'achat des appartements, boxes et place de parking précités ;*
- 3. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy ainsi que la Ville de Lancy à conclure tout acte (acte foncier, acte notarié ou acte bancaire) destiné à concrétiser l'opération susvisée.*

L'arrêté 307-22.09 est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Motion du groupe PDC-VL « Urgence climatique : l'affaire de tous » (M071-2022)**

=====

Tenant compte de l'ensemble des nouvelles dispositions légales et recommandations en vigueur, notamment les dispositions fédérales et surtout le plan climat cantonal 2030 2ème génération,

Tenant compte de l'ensemble des guides, des outils récents, des ressources déjà à disposition des collectivités et des partenaires du secteur privé,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Relevant que les autorités politiques de la Ville de Lancy, tant au niveau des efforts que des dispositions prises à ce jour, s'inscrivent désormais de manière déterminante dans la lutte contre les changements climatiques,

Nous considérons qu'il appartient désormais à la population de tout mettre en œuvre pour s'impliquer pleinement dans cet enjeu.

A ce titre, tant par notre engagement personnel que pour soutenir les habitantes et les habitants de Lancy à poursuivre leurs efforts,

Précisant que nous estimons que la confiance et la responsabilité individuelle sont des leviers indispensables à la réussite et au respect de toutes mesures,

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. faire preuve d'une communication active et d'un engagement accru pour soutenir tous les gestes que la population de Lancy fera pour être une actrice de la lutte contre le réchauffement.*
- 2. proposer aux entreprises et structures lancéennes des conseils et un appui technique,*
- 3. promouvoir par tous les moyens les économies d'énergies: éclairage des vitrines, température des locaux, utilisation raisonnée de l'eau, etc.*

M. Haas: je vais être bref puisque finalement j'ai déjà évoqué cette motion lors du dernier Conseil municipal vu qu'elle était en interaction avec la question écrite de M. Petite. On l'a déposée formellement pour en avoir une trace et comme de toute façon son intitulé dit « l'affaire de tous », l'idée est que tout le monde s'approprie ses questions-là. Sachant qu'une motion demande au Conseil administratif de prendre des dispositions, on a déjà deux exemples concrets d'une anticipation en quelque sorte : c'est le calendrier qui a été favorable, avec la fameuse séance des Travaux du 3 octobre qui devrait déjà nous présenter un catalogue relativement exhaustif de mesures déjà prises et peut-être que, sous le contrôle de M. Clémence en tant que président de cette commission, mais ce qui sera peut-être pertinent c'est d'enrichir par toutes vos idées, vos expériences, tout ce qui est possible de faire dans ce contexte. C'est vraiment cela l'idée de cette motion.

Le deuxième champ, cela a été rappelé par M. Bonfanti, durant la semaine Mosaïque urbaine, il y aura déjà indépendamment de toutes les questions qui ont traversé le PDCOM, deux soirées à thème sur l'électromobilité et la plus-value des zones villas, donc on est en plein dans ces questions comment réagir à l'urgence climatique. De ce point de vue, je pense que le décor est déjà bien posé, voire anticipé, et évidemment tout ce qui peut enrichir cette réflexion et l'appropriation de ces mesures est le bienvenu.

Rappelons aussi qu'on a mentionné l'aide technique, mais c'est au sens large. Je rappelle juste par exemple que, il y a quelques années, sur l'initiative de la commune, mais avec le concours des SIG, toutes les ampoules du quartier des Palettes avaient été changées. C'est une initiative communale, avec un partenariat des SIG, donc on voit qu'il y a des moyens de faire plein de choses sans forcément créer de nouveaux besoins ou réinventer la poudre. C'est de mettre en œuvre les outils qu'on a à disposition et les réactualiser.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

M. Jotterand : au parti socialiste on se réjouit de cette motion. De manière générale, le parti socialiste et la gauche, on essaie parfois de faire bouger le camp bourgeois. Il y a un siècle, sur la réduction du temps de travail hebdomadaire, il y a un demi-siècle sur le droit de vote des femmes, plus récemment sur le climat. Donc, quand cela se passe, lorsque la droite ou le Centre, ou le centre droit ou le centre adroit au vu des élections à venir, prend l'initiative, on ne peut que se réjouir.

Cela dit cette motion nous semble un peu comme un serrurier face à une porte grande ouverte. Il n'y a pas grand-chose à lui reprocher mais elle n'est pas extrêmement utile en l'état. Dans un esprit constructif, notre groupe va proposer le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable dans le but de donner corps à la motion. C'est-à-dire que si on prend les invites, par exemple la première et la troisième, il s'agit en fait de la politique du Conseil administratif depuis des décennies, soutenue par le Conseil municipal depuis quelques années. Communiquer sur les gestes nécessaires et les soutenir, c'est quelque chose qui se fait, qui est fait tous les jours, qui a été fait par exemple samedi passé à la Fête de l'abeille et du terroir, via un stand sur la gestion des déchets, l'alimentation, etc.

Pour le conseil et l'appui technique aux entreprises, si on veut que cette invite soit pertinente, il faut qu'elle soit concrète, par exemple par la demande qu'il y ait des spécialistes ou des experts qui puissent vraiment apporter quelque chose aux entreprises et pas juste des conseils un peu « en l'air » si je peux me permettre.

Et comme cette motion vient d'un groupe et d'un camp politique qui a refusé les deux derniers budgets, elle me semble un peu fragile. Si le but est de se donner bonne conscience et de paver le Conseil administratif de bonnes intentions, alors autant la voter sur le siège. Mais si son but est de vraiment apporter quelque chose, de lutter contre l'urgence climatique et de peser par rapport à la situation énergétique, alors solidifions-la et pour ce faire envoyons-la en Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Couto : si j'ai bien compris, vous demandez l'envoi en Commission du développement durable et/ou le vote sur le siège.

M. Jotterand : non, le renvoi en commission. Mon propos voulait dire que si on veut juste qu'elle ne serve à rien, on peut la voter sur le siège, mais notre but est de la renvoyer en commission.

M. Petite : le groupe des Verts et des Verts est assez aligné avec la position du PS. C'est vrai qu'on se réjouit également que les autres groupes de ce Conseil se saisissent de la question de l'urgence climatique. Mais je dois vous avouer aussi que notre groupe s'est un peu interrogé sur la pertinence et le timing de cette motion. C'est vrai que M. Haas a bien expliqué qu'elle a été déposée pour ce Conseil municipal mais qu'en fait elle avait été rédigée bien avant, donc cela explique le timing de la motion et ce qui fait que sur la pertinence surtout notre groupe était assez partagé même sur l'entrée en matière de cette motion.

Je ne vais pas refaire ce qu'a fait déjà M. Jotterand sur rappeler un peu ce qui est déjà fait en la matière, mais je rappelle quand même qu'il y a une stratégie climatique qui nous a été présentée à plusieurs reprises, notamment en Commission environnement et développement durable qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et qui fait suite à une motion qui avait été déposée par les Verts et le PS en octobre 2019, qui a été votée à l'unanimité. Donc c'est vrai qu'on partage un peu ce sentiment d'enfoncer des portes ouvertes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Je cite aussi, puisque M. Jotterand ne l'a pas fait, tous les programmes Lancy rénove, celui que l'on vient de voter en avril 2022, programme d'1 million de francs pour accéder à la transition écologique dans l'habitat lancéen, qui se destine à d'autres publics que le programme Lancy rénove.

Donc, il y a déjà pas mal de choses qui sont faites, des actions de sensibilisation évidemment. C'est pour cela qu'on était un peu réticent à cette motion, sans compter que pour nous il y a une espèce de confusion qui est faite entre la question de la pénurie de l'énergie, du risque de pénurie d'énergie et de gaz et d'électricité et la question de l'urgence climatique qui sont quand même deux questions, certes liées mais quand même relativement différentes.

Pour finir, comme le groupe socialiste, on pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire de cette motion, notamment sur la question des entreprises qui nous avait un peu intéressé, c'est un public qu'on n'a pas encore assez ciblé. C'est pour cette raison que certains de notre groupe considéraient qu'il valait la peine d'étudier cette motion et on se ralliera volontiers à la proposition du PS de la renvoyer en Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Couto : si je comprends bien on a deux propositions de renvoi en commission, l'une à la Commission de l'environnement et du développement durable, l'autre à la Commission des travaux.

M. Haas : ce ne sera pas la première fois dans ce Conseil qu'on enfoncera des portes ouvertes, mais j'assume volontiers le rôle de serrurier pour ce soir, d'autant plus qu'il y a un intérêt commun qui est tellement marqué que je n'ai pas envie d'en faire un discours politique. C'est juste de tous partager les mêmes préoccupations et d'être exemplaires y compris dans nos comportements et dans tout ce qu'on peut initier.

Donc, le renvoi à la Commission du développement durable nous convient parfaitement et je dirai qu'elle est d'autant plus pertinente que quelque part la Commission des travaux est déjà saisie d'une bonne partie des problématiques qu'on voulait en fait déclencher au travers de cette motion. Elle n'avait pas d'autres visées que de démontrer cet intérêt commun.

Et je fais juste un petit clin d'œil parce que ce soir on aurait presque déjà pu prendre une mesure, c'est de baisser de 5 degrés la température dans la salle, parce que je vois que pour la plupart on est déjà équipé de bonnets et de pulls, donc on a déjà anticipé certaines mesures.

Parenthèse fermée on est très content avec le suivi de la motion dans cette commission du développement durable et on se réjouit d'y participer.

M. Couto : ce qui est demandé c'est l'envoi à la Commission de l'environnement et du développement durable. Je mets au vote cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 4 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022**RAPPORTS DE COMMISSION****8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Ex-restaurant Le Marignac – Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs – Crédit d'étude (Fr. 250'000.--) (304A-22.09) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 5 septembre 2022 (Mme Caroline MONOD)**
=====

Mme MONOD présente le sujet : en introduction, les raisons de cette nécessaire transformation sont expliquées. Plusieurs gérances se sont succédé sans parvenir à faire fonctionner ce lieu de restauration. Par ailleurs, la Ville a besoin de locaux, au vu de l'augmentation des postes de travail. Compte tenu du potentiel de cette villa qui appartient à la Commune, 24 à 36 places de travail, transformer ce bâtiment s'impose. Le crédit d'étude de Fr. 300'000.-- était prévu au budget.

On informe les commissaires qu'un maximum a été fait pour que le matériel et les meubles qui avaient été laissés par le dernier gérant soient réutilisés par d'autres associations ou professionnels.

Outre, les travaux, il est précisé aux commissaires, qu'il conviendra également de délibérer sur le transfert de la villa du patrimoine financier au patrimoine administratif.

L'historique de la villa et son état actuel sont ensuite présentés. Il est précisé que la bulle attenante a d'ores et déjà été démontée tandis que l'annexe sera démolie et reconstruite pour que son architecture corresponde mieux au bâtiment.

Le concept de rénovation énergétique préliminaire sera complété selon les études conduites.

Les travaux à mener sont importants, notamment au sous-sol, du fait du changement d'affectation du bâti.

Un travail sera également fait sur les espaces extérieurs, avec la suppression de 9 places de parking.

Le plan financier détaillé ainsi que le planning intentionnel sont présentés. On informe les commissaires qu'une erreur s'est glissée sur le montant des honoraires d'architecte en phase d'étude.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur le concept énergétique du bâtiment, notamment sur les indices de dépense de chaleur, la pose de panneaux photovoltaïques, le bilan carbone et l'isolation de l'annexe, ainsi que le raccordement au système thermique de la piscine Marignac. Pour les indices de chaleur, 450 seront visés, s'agissant d'une rénovation. Pour les panneaux solaires, la nécessité d'avoir de l'eau chaude dans un bâtiment administratif sera étudiée, tandis que la pose de panneaux photovoltaïques sur la villa n'est pas possible, du fait de l'orientation des toits et de la forte végétation alentours, ne permettant pas une exposition suffisante. Concernant l'annexe, des variantes seront étudiées, l'important étant de conserver l'espace, tout en privilégiant une construction respectueuse de l'environnement et de l'énergie. Enfin, sur le raccordement au chauffage à distance, il est rappelé que l'autorisation d'exploiter la piscine en hiver est conditionnée à son rattachement au chauffage à distance et à l'énergie

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

renouvelable. Un-e commissaire rappelle que le chauffage à distance au gaz n'apporte pas de plus-value écologique et ne devrait dès lors pas être considérée pour ce bâtiment si ce chauffage ne modifie pas sa source d'approvisionnement.

Des commissaires s'interrogent également sur les services qui vont occuper les locaux, ainsi que l'utilisation de l'espace de stockage en sous-sol. Bien qu'il ne soit pas possible de savoir à l'heure actuelle quels services utiliseront ces locaux à la fin des travaux prévue en 2025, un-e commissaire souhaiterait que soit présentée une réflexion plus large sur les besoins en locaux projetés de l'administration. En effet, ceci permettrait d'éclairer les décisions concernant notamment les coûts importants engendrés par le changement d'affectation des bâtiments lors des rénovations.

Il est précisé que cette réflexion dépasse les compétences du service des travaux, mais que le Conseil administratif prend note de cette demande.

Les commissaires décident d'amender la demande de crédit d'étude pour corriger l'erreur concernant les coûts d'honoraires d'architecte. La proposition est acceptée à l'unanimité et le nouveau crédit est ainsi de Fr. 250'000.--.

Le crédit amendé est ensuite accepté à l'unanimité des commissaires.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que la démolition et reconstruction de l'annexe de la villa en véranda permettra de créer 8 à 10 places de travail supplémentaires ;

Vu que la villa permettra le déménagement de plusieurs services communaux qui sont en constante évolution et subissent une forte augmentation de leur personnel ;

Vu que ce crédit d'étude est destiné à financer les prestations du pool de mandataires et permettre les études du projet définitif, le dépôt de la requête en autorisation de construire et les appels d'offres nécessaires à la préparation du crédit de construction ;

Vu qu'une délibération concernant le transfert de la villa, du patrimoine financier au patrimoine administratif sera votée ultérieurement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 5 septembre 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 250'000.-- destiné à la rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs, sis avenue Eugène-Lance 32 ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 0290.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 0290.33014.*

L'arrêté 304A-22.09 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

**b) Motion « Pour une commune exemplaire dans le bilan carbone de ses constructions »
(M069-2022) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 5 septembre 2022
(Mme Caroline MONOD)**

=====

Mme MONOD présente le sujet : la motion est présentée par son auteur. Son but est de permettre à la Commune de s'engager dans la réduction de son empreinte carbone dans les constructions, en agissant sur l'utilisation des matériaux, l'établissement de ses cahiers des charges et le choix de ses mandataires, mais aussi sur la réaffectation des bâtiments plutôt que les nouvelles constructions.

Un extrait de la présentation de la Stratégie Climat est présenté, car elle répond en partie à la motion. Deux types de bilan carbone sont disponibles. Le premier concerne celui de l'administration lancéenne elle-même et est basé sur des données communales, et celui concernant le territoire lancéen, qui se base sur une méthode de calcul internationale, qui prend en compte les émissions directes et indirectes. Elle permet d'identifier les domaines les plus émissifs, afin de prioriser les mesures.

Au niveau du bilan carbone de l'administration, c'est la catégorie « Constructions et infrastructures » qui génère les importantes émissions. Elles représentent plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'administration (55%). Les énergies d'exploitation des bâtiments représentent, elles, près d'un tiers des émissions, tandis que les achats en totalisent 12% et la mobilité des employés 2%.

Au niveau du territoire lancéen, 20% des émissions proviennent de l'énergie d'exploitation des bâtiments, 23% de la mobilité de ses habitants et 10% de la construction. 46% proviennent de la consommation des ménages !

Au vu de ces données, le domaine de la construction sera au centre des préoccupations du Plan climat durant ces prochaines années.

Un-e commissaire demande s'il serait possible d'amender la motion pour ajouter un critère favorisant les entreprises locales, mais il lui est expliqué que, compte tenu de la loi sur les marchés publics, ceci n'est pas possible.

La motion est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

M. Petite : juste pour appuyer cette motion que nous avons déposée et revenir sur ce chiffre qui nous a été donné en Commission des travaux, 55% des émissions de gaz à effet de serre sont dus aux constructions des infrastructures dans le bilan carbone de l'administration communale, ce qui montre vraiment la pertinence de cette motion et de travailler sur cette question, en évitant le plus possible dans les constructions le béton et l'acier par exemple, dans

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

le but de diminuer à la fois les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de diminuer ce qu'on appelle parfois notre empreinte matière, c'est-à-dire d'extraire des ressources qui sont non renouvelables comme le sable et d'autres.

Le point aussi intéressant, c'est la question de la réutilisation du bâti existant et lorsqu'il faut vraiment construire, d'essayer de penser aux multiples usages que peut remplir un bâtiment, cela nous paraît extrêmement important pour penser la réversibilité aussi d'un bâtiment, optimiser l'utilisation d'un bâtiment lorsqu'on le planifie.

On demande d'agir sur évidemment les appels d'offres et on se réjouit vraiment que l'administration nous donne quelques solutions et pour que notre commune puisse faire figure de pionnière aussi sur cette question. Donc on se réjouit des discussions qui vont s'engager sur ce thème.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de la motion.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Dans tous les appels d'offres publics de construction ou de rénovation sur le territoire communal, introduire des critères sur le choix des matériaux, en privilégiant la réutilisation ou le recyclage, ou ceux à faible émission de gaz à effet de serre.*
- 2. Dans tous les appels d'offres publics, établir un cahier des charges exigeant que les bâtiments soient construits selon les critères de la construction durable, en s'appuyant par exemple sur les outils proposés par l'association Eco-bau ou les recommandations de la KBOB. Lorsque cela est possible, exiger des mandataires et entreprises adjudicatrices de la commune une certification ecoresponsable.*
- 3. Exiger des mandataires qu'ils se dotent d'un outil de mesure pour analyser l'ensemble du cycle de vie des matériaux utilisés dans le cadre des constructions dont la commune est maître d'ouvrage, comme l'outil Bilan carbone chantier /<https://maneco.izypeo.net/>*
- 4. Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la construction qui interviennent sur le territoire communal.*
- 5. Lors de préavis en autorisation de construire ou de maîtrise d'ouvrage, réfléchir systématiquement, lors de construction ou rénovation, à la mutualisation d'espaces, à la durée de vie du bâtiment construit et à sa possible réaffectation.*

La motion M069-2022 est acceptée par 29 oui, 0 non et 5 abstentions.

- c) **Acquisition de deux véhicules pour la police municipale de Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 180'000.--) (302-22.09) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 septembre 2022 (Mme Nancy RUERAT) et rapport de la Commission des finances, séance du 13 septembre 2022 (M. Smult KOUAME)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : le crédit initial de Fr. 100'000.-- porté à hauteur de Fr. 180'000.--, concerne le remplacement de deux véhicules de police.

Aujourd'hui, les véhicules à remplacer datent de 2005 et 2012, ils ont joué leur rôle et posent aujourd'hui des problèmes de fiabilité pour la police municipale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

L'achat de ces deux véhicules électriques implique un délai d'attente de 12 à 24 mois, d'où la volonté de l'administration de présenter le crédit aussi vite que possible afin de l'introduire dans le budget 2023.

Les véhicules qui répondent aux enjeux environnementaux et qui sont dotés de l'équipement spécifique à la police coûtent particulièrement chers.

Les critères de sélection sont multiples : la proximité de construction, des garages lancéens, la durabilité, l'environnement et l'énergie.

Les véhicules qui ont été présentés sont de la marque Skoda. Cette marque a été choisie pour son prix plus attrayant, mais aussi parce que d'autres communes l'ont déjà choisie et les polices municipales apprécient l'usage et la fiabilité de ce véhicule.

Le volume des coffres doit être grand en raison du matériel, qui doit être transporté. Mais de grands véhicules sont aussi nécessaires pour les arrestations ou la mise à l'écart de personnes.

Concernant les préoccupations écologiques actuelles, l'administration est venue aujourd'hui avec des chiffres précis sur la consommation de ces véhicules. Ils consomment environ 1'300-1'400 kWh par an et permettent aussi de réduire les particules fines, qui posent des problèmes conséquents en milieu urbain.

Pour information, la police cantonale exige que la police municipale soit équipée de véhicules d'intervention afin de pouvoir venir en renfort en cas de nécessité. Actuellement sur la commune de Lancy se situent deux postes et 7 véhicules sont utilisés par la police. Pour la bonne marche du service, un minimum de deux véhicules par poste de police est nécessaire.

Néanmoins, à long terme, l'objectif est de réduire le nombre de véhicules et de favoriser différents types de déplacements tels qu'à vélo électrique, à pied, ou encore en transports publics au sein de l'administration.

Un des principes appliqués est de ne plus utiliser de véhicules personnels, ils sont maintenant mutualisés. En effet, le plan mobilité de l'administration définit des objectifs ambitieux, tels que réduire le nombre de véhicules nécessaires et de promouvoir la mobilité douce.

La commission a voté en faveur de l'acquisition de deux véhicules pour la police municipale de Lancy – crédit d'investissement (Fr. 180'000.--) à l'unanimité.

M. Kouame présente le sujet : ce point déjà débattu en Commission de l'environnement est passé devant la Commission des finances en raison d'un dépassement de Fr. 80'000.— par rapport au crédit initialement annoncé.

Des précisions sur le nombre de véhicules à disposition des APM, le type de véhicules qui seront remplacés, ainsi que le sort réservé aux véhicules remplacés ont été formulées par les commissaires. Il leur a été rétorqué que la police municipale disposait d'un parc de 7 voitures, âgées de 8 à 15 ans. Les voitures qui sont remplacées seront du type Skoda diesel. Il a été notifié que le remplacement des autres véhicules se fera lors d'une seconde étape du plan de mobilité. En ce qui concerne le sort réservé aux véhicules remplacés, il a été fait mention que cela sera estimé par l'administration, en prenant en compte le déséquipement des véhicules, le coût résiduel et aussi le respect de la cohérence de la politique menée par l'administration.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Par ailleurs, un commissaire a marqué son intérêt sur le modèle de voitures banalisées utilisées par la police municipale et sur l'idée de remplacement rapide des autres véhicules, surtout les diesel, au vu de l'urgence climatique. Le type de voitures lui a été confirmé et précisé, que l'utilisation de voitures banalisées permet des approches différentes et évite certaines formes de déprédations. Quant au remplacement de tous les véhicules diesel, il a été expliqué qu'il était prématuré de donner une réponse à ce stade car une panoplie de paramètres doit être analysée, notamment l'usage des vélos électriques, les horaires décalés et le mode de travail d'ilotage.

Pour les besoins futurs, une discussion devra être menée tenant compte de la question environnementale car pour l'heure la nécessité s'est portée sur le remplacement des trois véhicules en attente d'une expertise plus complète.

A l'unanimité des voix, la commission accepte l'acquisition des deux véhicules pour la police municipale de Lancy pour un crédit d'investissement du montant de Fr. 180'000.--.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, je passe au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de procéder au remplacement de deux véhicules pour la Police municipale ;

Vu que cette acquisition permettra de continuer la transition des véhicules communaux utilisant des énergies fossiles vers des véhicules à énergie renouvelable ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 septembre 2022 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 13 septembre 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 180'000.-- destiné à l'acquisition de deux véhicules SKODA ENYAQ IV 80 pour la Police municipale de Lancy ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 1110.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 1110.14060 ;*
- 3. d'amortir la dépense au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024, sous la rubrique 1110.33006.*

L'arrêté 302-22.09 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022**d) Création du Fonds biodiversité de la Ville de Lancy (300-22.09) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 septembre 2022 (Mme Nancy RUERAT)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : M. Bonfanti a expliqué en préambule que le sujet a déjà été abordé à deux reprises lors de commissions précédentes, l'objectif est de préavisier ce fonds d'attribution.

Pour des questions de transparence, les commissaires ont reçu la convention qui va être signée entre l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) et la Ville de Lancy.

Pour information, le Canton va bientôt annoncer une stratégie "arbres" qui devrait viser un objectif de 30-40% de taux de canopée sur l'ensemble du canton. Le taux de canopée se situe actuellement à 27 % sur Lancy, ce qui est peu.

L'objectif est de mieux planter dans les parcelles communales, mais aussi et surtout de pouvoir aider les privés sur leurs parcelles, tant pour entretenir et maintenir des arbres vénérables que pour replanter des végétaux.

Il s'agit d'une délégation de compétences de l'OCAN qui permettra à la Commune d'avoir des financements mis à disposition des propriétaires privés.

Pour rappel, ce fonds sera alimenté par les abattages d'arbres non compensés par les privés sur leurs parcelles. Ce fonds sera mis à disposition des privés pour replanter à Lancy.

En outre, M. Bonfanti a expliqué que les discussions remontaient à quelques années déjà. En effet, le fonds de compensation au niveau cantonal connaît un problème dans la mesure où il accumule beaucoup de valeurs compensatoires, donc une somme d'argent importante au détriment de plantations.

Lancy a lancé l'idée d'être une commune pilote afin d'avoir un fonds d'ordre communal et ainsi d'être plus efficace dans l'utilisation possible de cet argent.

Lancy récupérera une partie de ce fonds cantonal à hauteur de Fr. 90'000.--, et elle se montrera plus assidue et communiquera mieux auprès des privés pour les informer de l'argent mis à disposition afin de planter des arbres ou préserver ceux qui existent.

Pour conclure, un arbre, même sur une parcelle privée, bénéficie à tout le monde et pas seulement au propriétaire.

La commission a voté en faveur de la création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy à l'unanimité.

Mme Mühle : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la création de ce fonds biodiversité va permettre de planter davantage d'arbres sur le territoire de notre commune. Planter davantage d'arbres et de végétation et augmenter le taux de canopée devient de plus en plus important et urgent dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de perte massive de la biodiversité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Cela est primordial pour apporter des îlots de fraîcheur à la population lancéenne qui sera confrontée à des étés caniculaires encore plus fréquents à l'avenir.

Le groupe des Vertes et des Verts soutient bien évidemment la création de ce fonds biodiversité aujourd'hui et soutiendra à l'avenir les mesures complémentaires nécessaires pour préserver davantage la biodiversité sur le territoire lancéen et accroître la résilience de la population face aux aléas climatiques futurs.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la convention fixant les modalités de gestion des contributions de remplacement perçues en application de l'article 18A, al. 5 du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA), signée entre 1) l'Etat de Genève par l'intermédiaire de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et 2) la Ville de Lancy;

Vu que la convention a pour objectif d'assurer une compensation optimale des arbres abattus sur le territoire de la Ville de Lancy ;

Vu que la convention précise les tâches déléguées à la Ville de Lancy et rappelle les compétences de l'Etat de Genève ;

Vu qu'il est précisé que la convention ne vise en aucun cas à transférer la responsabilité de la délivrance des autorisations d'abattages, ni la fixation des montants compensatoires, ni la surveillance et la validation des compensations réalisées par des propriétaires privés ;

Vu le projet de création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy;

Vu l'article 124 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 septembre 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *de créer un fonds spécial rattaché aux capitaux de tiers, dénommé "Fonds biodiversité de la Ville de Lancy"*
2. *d'approuver le règlement du « Fonds biodiversité de la Ville de Lancy », qui découle des dispositions de la convention.*

L'arrêté 300-22.09 est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

- e) **Stades et piscine de Marignac – Assainissement des éclairages sportifs – Crédit d’investissement (Fr. 600'000.--) (301-22.09) – Rapport de la Commission des sports, séance du 7 septembre 2022 (Mme Priscille DIA) et rapport de la Commission des finances, séance du 13 septembre 2022 (M. Smult KOUAME)**

=====

Mme Dia présente le sujet : ce projet concerne les trois sites et les trois stades de football de la commune de Lancy et de la piscine de Marignac. Il s'agit d'un assainissement complet de tous les éclairages sportifs de ces sites.

Ce projet s'intègre dans la stratégie lumière de la commune de Lancy. Grâce à la diminution de la puissance des installations lumineuses et des coûts d'entretien, des économies substantielles seront possibles.

En outre, les futurs projecteurs permettront d'obtenir une certaine intensité lumineuse selon les besoins. L'éclairage pourra être coupé à une heure définie. Le temps de chauffe et de refroidissement nécessaire avec les installations actuelles ne sera plus nécessaire, ce qui conduira également à une économie d'énergie.

Les lampes actuellement utilisées sont à mercure et non seulement polluent énormément, mais ne sont en outre plus disponibles sur le marché.

Le projet envisage d'utiliser de nouvelles technologies pour une luminosité mieux ciblée sur la zone ou sur le terrain. De plus, le nombre de projecteurs sera réduit.

Le crédit est approuvé par l'ensemble des membres de la commission à l'exception d'une abstention.

M. Kouame présente le sujet : la Conseillère administrative relève que le message a été présenté en Commission des sports la semaine précédente.

L'accent est mis sur les gains financiers liés à la consommation énergétique que ces nouvelles installations apporteront. Il y aura entre autres entre 40 à 70% de non-dépensés sur l'énergie.

Des fonds énergétiques cantonaux ont été obtenus et une discussion pour en obtenir une troisième est ouverte. Ces fonds permettront de couvrir une bonne partie des charges. A cela s'ajoute l'économie très importante réalisée en gains énergétiques.

L'étude faite de manière approfondie conclut à un dépassement de Fr. 100'000.— par rapport au budget, raison pour laquelle ce point est soumis à la présente commission.

La Conseillère administrative ajoute que le travail était très complet et que l'ensemble des risques a été pris en considération. Selon l'intervenant du jour les chiffres opposés au budget 2022 dataient de 2021, le Covid, la forte demande des matériaux et la crise actuelle ont eu un impact sur le coût total.

Un poste divers et imprévu relevé de 10 à 15% a été prévu tenant en compte l'incertitude du climat économique actuel. Il y a un travail de diminution sur les quantités de watts et sur la pollution lumineuse orchestrée par différents services, tels que le SdS, STE et l'Unité du développement durable pour la Stratégie lumière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Après cette présentation, interviennent les questions des commissaires. Un/une commissaire demande s'il n'est pas possible de couvrir le terrain afin de réduire la pollution lumineuse et les nuisances vis-à-vis du voisinage, mais aussi pour protéger les utilisateurs en plein été. Il a été répondu qu'une halle entraînerait d'autres coûts et d'autres questions, d'autant plus que Marignac étant une pelouse naturelle, l'apport du soleil demeure impératif.

La Commune s'est basée sur les normes suisses et a obtenu l'aval de l'Association suisse de football et de l'association genevoise idoine.

Un/une commissaire souhaite s'assurer que le devis ne sera pas modifié, mais il lui a été rétorqué qu'il sera difficile de répondre avec certitude en l'état actuel des choses. Toutefois, tenant compte le fait que les dernières actualisations ont eu lieu avant l'été, la variation des prix ne devrait pas être trop importante s'il y en a.

Un/une commissaire demande si la Commune a des chances d'obtenir le soutien du Fonds énergétique du Canton et si d'autres communes en ont bénéficié pour des aménagements similaires. Selon l'intervenant du jour, il y a de fortes chances que Lancy bénéficie de ces fonds pour avoir déjà obtenu par le passé une subvention à six chiffres. Cependant, aucune autre commune n'a reçu de subvention pour un type de projet similaire car Lancy est précurseur en la matière.

Pour ce devis, selon l'intervenant, la Commune de Lancy a contacté trois entreprises.

A l'unanimité des voix moins une abstention, la Commission accepte le crédit d'investissement de Fr. 600'000.— dans le but d'assainir les éclairages sportifs des stades et de la piscine de Marignac.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'engagement de la Ville de Lancy à mettre en place une politique énergétique durable ;

Vu les valeurs de la norme SN EN 12193 « Lumière et éclairage – Eclairage des installations sportives » pouvant être utilisées pour la planification et le contrôle de l'éclairage des installations sportives ;

Vu les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en matière d'éclairage d'infrastructures sportives ;

Vu que ce projet permettra de diminuer la consommation électrique ainsi que d'atténuer la pollution lumineuse des alentours ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 7 septembre 2022 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 13 septembre 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 600'000.-- destiné à l'assainissement des éclairages sportifs du stade et de la piscine de Marignac, des stades des Fraisiers et de Florimont,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14060,*
3. *de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions du programme éco21, pour un total de Fr. 15'885.--, détaillé ci-après, sous la rubrique 3410.63400 :*
 - *Fr. 4'745.— pour le stade et la piscine de Marignac*
 - *Fr. 3'110.— pour le stade des Fraisiers*
 - *Fr. 8'030.— pour le stade de Florimont*
4. *de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions de effeSPORT, pour un total de Fr. 52'552.50, détaillé ci-après, sous la rubrique 3410.63600 :*
 - *Fr. 21'721.70 pour le stade et la piscine de Marignac*
 - *Fr. 11'211.20 pour le stade des Fraisiers*
 - *Fr. 19'619.60 pour le stade de Florimont*
5. *de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions du Fonds énergie des collectivités publiques, pour un total de Fr. 116'700.--, non confirmées en l'état, détaillé ci-après, sous la rubrique 3410.63100 :*
 - *Fr. 37'500.— pour le stade et la piscine de Marignac*
 - *Fr. 37'500.— pour le stade des Fraisiers*
 - *Fr. 41'700.— pour le stade de Florimont*
6. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2023, sous la rubrique 3410.33006 ;*

L'arrêté 301-22.09 est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

- f) Motion « Accès facilité aux logements et propriétés pour les Lancéens et Lancéennes » (M052A-2022) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 21 juin et 15 septembre 2022 (Mme Kristine BEUN)**
- =====

Mme Beun présente le sujet :

Audition de M. Perrella (responsable de la politique cantonale du logement et de l'application des lois genevoises sur le logement (LGL)) :

Les lois concernant les zones de développement (LGZD ; LUP ; LGL) prévoient le contrôle de l'Etat sur tous les logements produits sur les zones spéciales de développement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Pour les logements locatifs subventionnés, la loi (LGL) pose une condition précise d'accès au logement et le quota (d'attribution des logements) est de 20% des logements proposés par l'Etat pour les communiens.

La répartition prévue dans la LGZD : 1/3 de LUP ; 1/3 de logements locatifs et 1/3 au libre choix (concerné par la motion).

Audition de M. Gauthey (Directeur de région Office de l'urbanisme) :

Le PLQ notamment comme instrument et pour l'Office de l'Urbanisme, l'instrument est compatible avec la politique du logement.

La motion propose comme premier critère d'être un habitant lancéen. D'autres critères seraient à prioriser. Il y a diverses règles d'attribution qui sont plus larges pour les logements subventionnés.

Audition de M. Huguenin (Conseiller administratif de la commune de Bernex) : la commune de Bernex a réussi à accorder une priorité de 2/3 aux communiens sur les appartements du premier quartier de son grand projet avec une convention ainsi qu'une procédure de contrôle par la commune.

Les deux projets de convention élaborés par le Conseil administratif qui auraient pu être réalisés sont Surville, et le deuxième est en lien avec le chemin de la Caroline et la Tour Saint-Marc.

Concernant la motion, il n'est pas seulement question de prioriser (préférer) les communiens, il existe d'autres éléments. Quant aux critères de qualités, le sujet sera repris à une prochaine séance.

Actuellement, il n'y a pas beaucoup de PLQ ouverts sur Lancy, et la motion s'appliquerait aux futurs PLQ.

Cette discussion sera reprise lors de la prochaine séance et de trancher la question par un vote.

Lors de la séance du 21 juin, plusieurs auditions ont eu lieu dont celle de la commune de Bernex, Veyrier et plusieurs autres exemples. La séance d'aujourd'hui est de poursuivre la discussion et de voter.

Précisons que pour Lancy, il y a deux cas analysés :

- la Paroisse St-Marc, au Petit-Lancy, avec un projet de 94 logements et un cas de dérogation par rapport à la règle ZD3. Une convention a été prise mais ne prévoit pas de quota. Le seul critère est celui de la résidence sur la commune. Aucun contrôle par la Ville de Lancy de l'application de la convention n'est prévu.
- et le PLQ Surville, Bâtiment 15, au Petit-Lancy avec un projet de 47 logements. Une convention a été passée avec les promoteurs pour la mise à disposition des logements aux Lancéens. Dans ce cadre, un quota a été indiqué, deux critères lancéens ont été définis pour des locatifs et la commune s'est engagée à communiquer la mise à disposition de ces logements dans "Le Lancéen".

La mise en place d'un accès facilité aux logements pour les Lancéens nécessite un suivi administratif et d'identifier la charge en RH nécessaire pour contrôler les engagements pris par les promoteurs.

Quant aux opportunités, la motion pourrait élargir l'accès à l'ensemble des logements et le champ d'application pourrait s'élargir pour s'appliquer au-delà des PLQ, étendre les critères

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

d'accessibilité facilité aux logements en lien avec les stratégies communales par exemple en termes de déplacements, etc., définir avec le développeur une date limite permettant d'ouvrir les inscriptions. Enfin, définir un processus d'attribution claire et une stratégie de communication auprès de la population.

Lors du débat qui a suivi la présentation, les commissaires souhaitent ajouter le critère de l'emploi à Lancy.

Une vérification du critère "résider d'au moins 3 ans à Lancy, durant les 10 dernières années" et que "la personne devrait avoir au moins un permis de séjour" serait judicieuse.

La Présidente indique que sur la première invite de la motion, il manquerait de préciser "en priorité".

Vote des amendements, puis vote de la motion amendée :

Premier vote : Suppression de l'invite 3 – "Mettre en place un moyen de vérification des attributions". L'amendement est accepté à la majorité, par 8 oui, 2 non et 0 abstention.

Deuxième vote : suppression de l'invite 1 - "Mettre en place une convention pour chaque nouveau PLQ dans laquelle il devra être prévu d'attribuer les logements aux personnes habitantes de Lancy pour 2/3 des logements au moins," et Modification de l'invite 2 – "Définir les critères prioritaires d'accès tout en tenant compte que de domicilier sur la commune devrait être le premier critère comme suit : "Pour tout nouveau projet de création de logement, proposer d'attribuer des critères prioritaires d'accès". L'amendement est accepté à l'unanimité

Troisième vote : remplacer "domicilié-e sur la commune" par "avoir un lien avec la commune". L'amendement est accepté à la majorité, par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

La Présidente met au vote la motion ainsi amendée : la motion, ainsi amendée, est acceptée à la majorité par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

Mme Beun : le groupe MCG votera oui. Même si cette motion est intéressante, il a été dommage que l'invite 3 ait été supprimée « mettre en place un moyen de vérification des attributions ».

Mme Monod : avec le recul, le groupe des Vertes et des Verts a souhaité amener une précision à cette motion qui nous paraissait un peu vide d'action.

Donc nous aimerions proposer d'ajouter une quatrième invite à cette motion, comme suit : *« utiliser notamment une politique d'acquisition foncière pour concrétiser l'objectif ci-dessus, comme demandé dans la motion 039-2021 portant sur la création de logements abordables et votée par le Conseil municipal le 30 septembre 2021, tout en conservant un équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis selon les principes décrits dans le plan directeur communal ».*

M. Couto : nous avons une proposition d'amendement. Si j'ai bien compris, il s'agit d'ajouter un point 4 à la motion.

Je vous propose de voter cet amendement.

M. Dérobert : avant le vote, on aimerait en discuter.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

M. Couto : oui, en effet.

M. Dérobert : je n'ai pas totalement retenu cette demande d'amendement, mais j'y vois des problèmes d'aménagement qui s'incluent tout à coup dans cette motion et je ne comprends pas tellement l'intérêt de mettre des projets qui sont plutôt liés aux aménagements des PLQ's, voire au Plan directeur, dans quelque chose qui parle d'accès facilité aux logements. J'ai l'impression qu'il y a un gros mélange avec cet amendement. J'aimerais juste comprendre et avoir quelques explications sur le pourquoi du comment vous parlez du bâti et non-bâti dans une motion qui traite de l'accès facilité aux logements et propriétés.

M. Bonfanti : si je comprends bien la logique de l'amendement, c'est qu'il faut rappeler un peu la réalité des choses, si vous voulez prioriser des appartements aux Lancéens, il est plus facile de le faire quand nous sommes propriétaires de ces appartements et que du coup nous les construisons. Si vous achetez du terrain, vous pouvez ensuite construire du logement et ensuite vous pouvez prioriser pour les Lancéens pour qu'ils puissent avoir accès à ces appartements, c'est bien l'intitulé de la motion. Alors que si vous attendez que ce soient des privés qui priorisent les Lancéens, vous savez très bien que les propriétaires privés et les régies privées ont leurs propres critères et nous ne pouvons pas intervenir à ce niveau.

Mme Vandeputte : je voulais juste rappeler que cette motion avait pour but, à l'origine, de faciliter l'accès aux PPE, après pourquoi pas aux locations, cela demande de négocier avec toute une série de partenaires. L'idée n'était pas d'acquérir plus de bâtiments pour la commune.

Mme Baranyai : personnellement, je ne vois pas trop l'intérêt de l'ajout de ce quatrième point, parce qu'on a voté une motion le 13 mai 2021 qui était pour la création de logements abordables par une politique active d'acquisitions foncières. Pour revenir à la séance de la dernière commission, les amendements ont été proposés avec beaucoup de bienveillance et il n'y a pas eu d'arrière-pensées, donc je ne comprends pas.

Si c'est pour faire des amendements, en étant moi-même francophone mais pas de langue maternelle, je me demande si pour le titre ce serait mieux de dire au lieu de « logements et propriétés », plutôt « logements en propriété ».

M. Couto : est-ce qu'il s'agit d'un commentaire ou d'une proposition pour changer le titre ?

Mme Baranyai : c'est une proposition d'amendement. Je me suis dit qu'au niveau du titre ce serait mieux de dire « un accès facilité aux logements en propriété » plutôt que « un accès facilité aux logements et propriétés ».

Mais je retire cet amendement.

M. Dérobert : j'ai bien entendu la réponse de notre Conseiller administratif, mais ce n'est pas du tout l'objet de ce que je disais. Je ne comprenais pas le pourquoi de la fin de l'amendement : « tout en conservant un équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis selon les principes décrits dans le PDCom ». Je ne vois pas tellement ce que l'accès aux logements a à voir avec un équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis selon les principes décrits dans le PDCom. C'était cela ma question et je n'ai toujours pas eu de réponse.

M. Bonfanti : j'imagine que cela veut dire que cela permettrait d'acheter du terrain sans augmenter la densification au niveau des PLQ's, donc sans modifier l'IUS, ce qui veut dire que les espaces non bâtis ne seraient pas touchés par l'achat de terrains.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

M. Dérobert : je vous remercie, je comprends le français, mais je ne comprends pas le rapport entre un accès facilité aux logements et propriétés pour les Lancéens et les Lancéennes et le fait qu'on acquière du terrain et qu'on parle de bâti.

Mme Bonvin Bonfanti : ce que je comprends par-là, c'est qu'avec les autres invites la possibilité de mettre en place cette motion est très limitée du fait qu'il faut aller discuter avec des acteurs privés qui, eux, ont d'autres objectifs et d'autres priorités et que la commune aura une marge de manœuvre très faible, pour permettre aux Lancéens d'accéder à de la PPE. Tandis que si c'est elle qui peut acheter du terrain et bâtir des immeubles, elle pourrait plus facilement les proposer aux Lancéens. Je ne sais pas si c'est la bonne interprétation, mais c'est comme cela que je le comprends.

Mme Beun : nous rejoignons M. Dérobert avec sa question : quel est le rapport avec cette motion sur le logement facilité et ce quatrième amendement ?

M. Dérobert : beaucoup d'explications qui ne me convainquent toujours pas. Je suis désolé de prendre position négativement sur cet amendement. Qu'on parle d'accès facilité aux logements et propriétés, là il s'agit de la propriété au sens que Lancy achèterait et non pas que les Lancéens et Lancéennes puissent devenir propriétaires. Je vois une certaine manipulation de quelque chose qui ne m'emballait pas forcément, d'une motion qui ne me touchait pas plus que cela, mais tout à coup de vouloir la ramener sur d'autres principes qui ne sont plus du tout les mêmes me pose un sérieux problème, parce que je pourrais aussi inclure les terrains de sport et d'autres choses. Cela devient une motion qui n'a plus vraiment beaucoup de sens si elle vise d'autres buts que ceux du départ. Donc, on refusera cet amendement.

M. Clémence : pour le groupe socialiste, on était content du travail qui a eu lieu en commission. C'est vrai que c'est une motion qui avait le mérite de soulever un vrai sujet qui était l'accessibilité au logement dans le canton de Genève, en particulier à Lancy. Les auditions ont montré que la motion méritait d'être un peu affinée puisque le critère unique du domicile devait être un peu élargi. C'est ce qu'on a pu faire, le travail en commission a été excellent, l'ensemble des partis se sont accordés sur des amendements qui permettraient de réduire les parties problématiques ou inapplicables, d'élargir à l'ensemble des logements et pas qu'aux propriétés, et d'élargir avec une série de critères un peu plus large que simplement le domicile, mais aussi des personnes qui sont en lien avec Lancy, parce qu'elles y travaillent ou peut-être parce qu'elles y ont de la famille. On peut prendre l'exemple d'un étudiant qui quitte le domicile familial lancéen pour aller étudier ailleurs et qui souhaite revenir et donc cette personne pourrait être prioritaire au moment de revenir à Lancy pour obtenir un logement.

C'est dans cet esprit qu'on a travaillé de façon constructive sur cette motion. On se réjouissait de pouvoir la traiter en plénière, maintenant on prend connaissance de l'amendement des Verts, moi j'y vois quand même un lien entre, comme l'a rappelé M. Bonfanti, le fait de pouvoir avoir du terrain et donc de construire donne une marge de manœuvre pour appliquer cette motion et j'y vois un lien direct. Je vois moins de lien avec la deuxième partie sur le PDCom mais je comprends l'intention des Verts, par rapport à leur ligne politique, de ne pas encourager simplement que la construction mais aussi la préservation de certains espaces. Mais cet amendement venant après le travail consensuel de commission et dans l'optique de pouvoir avoir une majorité la plus large possible sur cette motion, nous nous abstiendrons sur l'amendement, même si on a laissé la liberté de vote mais a priori la plupart de mes camarades s'abstiendront sur l'amendement et ensuite on soutiendra la motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'amendement qui consiste en l'ajout d'un point 4 à la motion :

« utiliser notamment une politique d'acquisition foncière pour concrétiser l'objectif ci-dessus, comme demandé dans la motion 039-2021 portant sur la création de logements abordables et votée par le Conseil municipal le 30 septembre 2021, tout en conservant un équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis selon les principes décrits dans le plan directeur communal ».

L'amendement proposé par le groupe des Verts est refusé par 16 non, 13 oui et 5 abstentions.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de la motion.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Pour tout nouveau projet de création de logement, proposer d'attribuer des critères prioritaires d'accès, tout en tenant compte qu'avoir un lien avec la commune devrait être le premier critère ;*
- 2. Mettre en place un moyen pour les habitant-e-s de la Ville de Lancy de s'informer et de s'inscrire à ces démarches d'attribution ;*
- 3. Se montrer exemplaire en appliquant les mêmes principes d'attribution pour ses propres projets de construction, en les conciliant avec ses autres prérogatives telles que celles de développer des zones de commerces locaux et de services à la population.*

La motion M052A-2022 est acceptée par 22 oui, 7 non et 5 abstentions.

M. Couto : les points concernant les rapports de commission en information ne seront pas lus mais insérer dans le procès-verbal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT****a) Présentation du concept de gestion et de tri des poubelles de rue et poubelles des écoles**

La Ville de Lancy a mis en place un projet-pilote depuis quelques années pour la collecte de ses poubelles de rue et poubelles des écoles, le mode de collecte en porte à porte (PaP) versus celui des points de récupération (PdR), aussi appelés écopoints a été abordé dans cette commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Aujourd'hui, le projet-pilote consiste à récolter les déchets des poubelles de rue et des poubelles des écoles en vrac, ils ne sont plus triés à la source mais à l'usine par les prestataires. En effet, l'usine est équipée de chaînes de tri très performantes qui décèlent les différents déchets et atteignent un taux de recyclage de 60 à 70%.

Toutefois, une certaine incohérence a été constatée dans les écoles avec ce qui était enseigné aux enfants sur le recyclage. Il a été décidé de remettre en place les corbeilles de tri dans les préaux des écoles d'ici la fin de l'année.

Les poubelles avec les quatre tris seront réinstallées afin que les enfants reçoivent un message cohérent entre ce qu'ils apprennent et ce qu'ils vivent dans leur préau.

La démarche a davantage une vocation à la sensibilisation et à l'apprentissage du tri qu'à une meilleure efficacité du tri.

M. Mesot a ensuite continué sa présentation en affichant à l'écran l'étude comparative des différents types de collecte des déchets, soit le mode en porte à porte (PaP) versus les points de récupération (PdR), aussi appelés écopoints.

La Ville de Lancy croit en la gestion des écopoints pour plusieurs raisons : le taux de recyclage élevé, l'offre de proximité, la diminution des kilomètres parcourus par les véhicules de collecte et donc des émissions de CO et une amélioration de la sécurité des collectes vis-à-vis des usagers de la route, des citoyennes et citoyens et des enfants.

L'objectif ambitieux est d'arriver à 160 kg d'ordures ménagères par habitant par année d'ici fin 2024. Aujourd'hui, la commune se situe à 180 kg par habitant et par année. Les objectifs 2023-2024 prévoient entre 5 à 9 de plus d'écopoints à installer.

b) Divers

=====

Un commissaire a remarqué que la passerelle sous la villa Bernasconi comporte des planches cassées et a demandé si des travaux seront prévus.

M. Bonfanti a répondu par l'affirmative et a précisé des réparations succinctes auront lieu dans l'immédiat, mais des travaux plus conséquents auront lieu l'année prochaine. Le service des travaux a été averti et il lui a été demandé d'être plus attentif, comme d'ailleurs pour la passerelle des Vignes, dont la toiture requiert des travaux.

Une commissaire a questionné l'état actuel du Voiret et du Petit-Voiret.

M. Hasler a répondu que l'administration y travaille. Elle a déposé un avant-projet aux SIG pour un cofinancement.

Une première présentation des travaux est prévue vers la fin de cette année ou au début de la suivante pour un message de construction au printemps 2023.

L'administration avait annoncé qu'elle souhaitait travailler premièrement sur le Voiret, mais que des problèmes de pollution sont également survenus au Petit-Voiret et il a été décidé d'associer les deux et de travailler en collaboration avec le service des travaux car il existe encore des problèmes d'assainissement des eaux pluviales sur le chemin Haccius et le chemin des Verjus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022**10) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022 –
RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA**

a) Tuttisports 2022
=====

Durant cette semaine à laquelle participent énormément d'associations sportives, les cours sont gratuits et ouverts aussi bien en journée qu'en soirée à l'ensemble de la population souhaitant tester de nouveaux sports.

Mme Gachet fait savoir que M. Carnazzola et son équipe feront la tournée de toutes les activités proposées pendant la semaine afin de rencontrer les athlètes.

Cette semaine permet aux associations sportives de recevoir un nombre important d'inscriptions. Cet évènement souligne l'importance de la pratique d'un sport et offre une grande visibilité aux associations.

Ces dernières ont pris bonne note des remarques faites les années précédentes et ont élargi leurs horaires.

Cette année, un évènement particulier est prévu le mercredi 14 septembre : cette journée sera en effet consacrée aux droits de l'enfant au travers du sport. Il s'agit de mettre à l'honneur les 25 ans de la signature de la Convention des droits de l'enfant.

En outre, de nombreuses activités et pratiques sportives et ludiques seront organisées à la ferme de Marignac,

En outre, un hommage sera rendu aux champions ce même jour à la ferme de Marignac. L'ensemble des associations ayant obtenu un titre collectif ou individuel seront fêtés lors de cet hommage.

b) Divers
=====

- les entraînements de la Run'aire ont débuté : il s'agit de la première course pédestre solo organisée par Plan-les-Ouates.
- Une animation est prévue dans le cadre de « La nuit est belle » le vendredi 23 septembre 20h00. Il s'agit d'une marche nocturne surnommée le « Bol d'Air » avec des lampes frontales.
- L'inauguration de la halle Florimont est prévue le mardi 27 septembre à 18h30.
- M. Carnazzola se réjouit du grand succès des chèques sports. Il estime que cette demande accrue provient du bouche à oreille et de l'augmentation de la population.
- La clôture de la saison estivale de la piscine de Marignac approche. La fréquentation a battu tous les records en raison de l'été caniculaire.
- Mme Gachet fait savoir que le service des sports se nomme depuis l'été 2022 le service des sports et des locations.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022**11) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022 –
RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME**

Divers

=====

Un- Une commissaire se renseigne sur la manière dont le budget 2023 sera abordé. Il lui a été indiqué que ce point est en préparation. La Conseillère administrative confirme que le mois de septembre est consacré aux discussions au sein du Conseil administratif afin d'arriver à une projection qui reflète la réalité. L'exécutif souhaite présenter l'entrée en matière sur le budget au mois de novembre pour un traitement en commission des Finances et un vote du Conseil municipal au mois de décembre.

**12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

Information et restitution du diagnostic stationnements vélos, plan d'action 2022-2023
=====

Etat des lieux : le relevé des places de stationnement vélos a été effectué cette année. (La base de données est du type ArcMap).

Différents types de stationnement ont été relevés :

- les cases de marquages où ont le droit de stationner tous les deux-roues (vélos, scooters, motos) avec ou sans arceaux,
- des places râtelier pour les vélos,
- et des places avec des arceaux sans marquages et se trouvent sur les espaces pour piétons. (19 types différents types d'accroches en tout).

Aujourd'hui, Lancy veut uniformiser ces zones de stationnement (ce qui n'était pas le cas auparavant). L'étude a eu lieu en fin février, un mardi et un jeudi dans la journée et ce, afin de construire une base de données.

Le projet sera finalisé d'ici les trois prochains mois, pour une mise en œuvre dès 2023.

Au total, ce sont 2386 places disponibles (et gratuites) sur le territoire communal, sur le domaine public cantonal et communal et le domaine privé de Lancy :

- Sur 49 emplacements, il y a 344 cases deux-roues (cases blanches sans accroche).
- Sur 154 emplacements, il y a 1135 cases mixtes (cases dessinées et avec arceaux).
- Il y a 18 emplacements avec places de stationnement deux-roues sur le trottoir (à sécuriser, car légalement les deux-roues motorisés n'ont pas le droit de monter sur le trottoir).

Axes d'amélioration de l'offre :

- pour fin 2022 et 2023, amélioration des sites en saturation, intégration dans la réflexion des demandes ponctuelles (absence ou insuffisance d'offre) ; et résoudre les problématiques de sécurité (p.ex. cases deux-roues sur trottoir, accroches inadaptées).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

- Pour 2023 et 2024, réalisation des études plus spécifiques en lien avec les écoles et les lieux de formation (écoles primaires, crèches, écoles supérieures, instituts, etc.) ; en lien avec les autres centres (sportif et culturels, les sites commerciaux et les centres sociaux). 12 sites différents font l'objet du projet d'amélioration pour 2023.

Principe d'intervention : développement d'une image attractive pour les cyclistes et attirer des cyclistes supplémentaires, atténuer les conflits entre les deux-roues (par des cases avec des arceaux) et résoudre la problématique de sécurité (en offrant des systèmes d'accroches performants et éviter toute circulation motorisée sur les trottoirs). La création de modules permet de stationner des vélos cargo (qui sont pris en compte dans la réflexion), avec des sols plus perméables.

Bilan final : pour l'ensemble des secteurs étudiés en 2022-2023, 132 places de stationnement vélos ont été créées, 20 places de stationnement deux-roues et 23 places de stationnement TIM ont été supprimées. La mise en œuvre sera réalisée par le STE et le SE en 2023.

POINTS FINAUX

13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme De Vecchi : j'aimerais annoncer un changement au niveau des représentants dans les commissions. M. Antich siègera aux Sports et moi-même je siègerai à l'Administration.

Mme Bonvin Bonfanti : c'est une question qui s'adresse à Mme la Maire. La semaine passée a eu lieu la semaine mondiale de l'allaitement. Sachant que la protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à la stratégie globale de l'Organisation mondiale de la santé, dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et petits enfants, cette initiative a été prise suite au constat que dans les années 80-90, le taux d'allaitement a baissé dans le monde entier, tandis qu'un nombre élevé de nourrissons mouraient de dénutrition ou d'infection. Selon la recommandation de l'OMS, tous les enfants devraient être exclusivement nourris au sein jusqu'à l'âge de 6 mois, l'allaitement pouvait être poursuivi jusqu'à l'âge de 2 ans et au-delà, même après l'introduction d'aliments de complément. A court terme, l'allaitement réduit le risque d'infection, de maladie cardiovasculaire, de surpoids, de diabète de type II, d'affection du système immunitaire et de cancer chez l'enfant. Puisque bon nombre d'hospitalisations peuvent être évitées grâce à l'allaitement, il contribue à réduire les coûts de la santé. Les mères qui allaitent sont moins à risque de développer un cancer du sein et elles retrouvent plus rapidement leur poids normal. L'allaitement a également des effets positifs sur le lien entre mère et enfant et sur la perception du stress. Une étude suisse, menée en 2014, montre que la volonté d'allaiter est largement répandue en Suisse, près de 95% des mères le font juste après l'accouchement. Pourtant le taux d'allaitement exclusif diminue rapidement et à l'âge de 6 mois, seul 40% des enfants sont encore allaités. Ne pas pouvoir allaiter en paix à l'extérieur de leur domicile fait partie des raisons qui poussent les femmes à stopper cette manière naturelle d'alimenter leur enfant.

Ma question est double : est-ce que la commune a organisé des actions de sensibilisation la semaine passée ?

Sachant qu'un paravent et un fauteuil peuvent suffire pour constituer un espace d'allaitement, je souhaiterais savoir combien d'espaces sont actuellement disponibles dans les bâtiments publics de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Mme Monod : c'est une question pour Mme la Maire, je voudrais savoir s'il était prévu des aménagements pour ombrager la zone extérieure de la crèche de Pont-Rouge qui est actuellement très difficilement utilisable en été.

M. Dätwiler : lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin, il avait été décidé de la pose d'un drapeau lancéen dans cette salle et je ne le vois pas.

M. Dérobert : dans un article d'un des journaux bien connu sur le canton, il est fait mention que l'exécutif a décidé de transférer la gestion de nos parkings souterrains à la Fondation des parkings. Nous avons eu il y a quelque temps une discussion sur la chose inverse, donc je m'étonne de trouver cela dans le journal et j'aimerais quelques réponses par rapport à cela.

Mme Moyard : pour répondre à Mme Bonvin Bonfanti, effectivement je suis à titre personnel convaincue des bienfaits de l'allaitement pour toutes les raisons que vous avez indiquées. Les réponses sont très simples, même si elles ne vont pas vous satisfaire, mais c'est la réalité aujourd'hui : non, nous n'avons pas fait de démarche particulière en lien avec la semaine de l'allaitement la semaine passée et à ma connaissance, à l'exception du BAPE, je ne crois pas qu'ailleurs il y ait actuellement de lieu dédié à l'allaitement. Je vais vérifier la chose auprès du service des affaires sociales. Je conviens volontiers avec vous que ce n'est pas satisfaisant, j'observe juste que les demandes, les suggestions, les propositions d'actions, les moyens à développer, les campagnes à mener, les projets à mener à bien sont extrêmement nombreux et que les moyens qu'on a à disposition sont ce qu'ils sont, quand bien même on cherche à les développer et cela pose d'autres questions. Je prends note de la problématique, je vais en rediscuter au niveau du service des affaires sociales, déjà pour vous faire un état des lieux plus précis et on regardera ce qu'il est possible de faire. Effectivement de rajouter un paravent, un fauteuil et un coussin d'allaitement ce ne sont pas des choses très compliquées ni coûteuses, il faut juste trouver le lieu et l'endroit. Il faut voir aussi comment ce sera utilisé, parce qu'il faut avoir la personne qui garde l'enfant pour une mère qui travaille ici à la Ville de Lancy, avoir quelqu'un qui lui amène son enfant toutes les 2-3 ou 4 heures, ce n'est pas tout simple à organiser, donc il n'y a pas énormément de femmes qui peuvent faire cela et le problème n'est pas uniquement de manquer d'un lieu pour faire cela, mais on va regarder ce qu'il en est. Et sur le plus long terme, sachez qu'un des projets du service des affaires sociales et du Conseil administratif est de mener toute une série de mesures d'accompagnement à la parentalité, dont celle-ci ferait tout à fait partie, mais ce serait mentir que de vous dire que c'est autre chose qu'à l'état de projet actuellement.

En ce qui concerne la question de Mme Monod, nous allons regarder ce qu'il en est au niveau de l'ombrage des espaces extérieurs de la crèche. Comme vous le savez, c'est depuis le 1^{er} septembre que la Ville de Lancy a repris la gestion et l'entretien des différents locaux qui sont actuellement en cours de recensement, d'analyse, que ce soit d'un point de vue sécurité, espaces extérieurs ou des aménagements intérieurs. Rien que sur ces trois éléments que je viens de citer il y a trois services qui sont concernés chez chacun des magistrats. Donc, on pourra reprendre cette question pour voir s'il est possible de faire mieux étant précisé que c'est une crèche quasiment neuve puisqu'elle a 2 ans d'âge mais on verra ce qui est possible, je vais déjà regarder cela. Sur cette question-là nous sommes également en train de fixer des choses pour un ombrage accru à Couleurs du monde, parce qu'il y avait aussi une problématique de ce côté-là notamment du fait que les enfants, pour des raisons de préservation des arbres, ne peuvent plus être sous les sapins. Donc, là nous allons mettre en place quelque chose également. C'est une problématique qui nous tient très à cœur, mais là aussi il faut étudier ce qu'il est possible de faire, trouver la bonne solution, cela ne se fait pas instantanément mais nous sommes sur le dossier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Mme Gachet : concernant la question de M. Dérobert, effectivement vous avez bien lu l'information. Il s'agit d'un transfert de responsabilité à la Fondation des parkings pour la gestion des cinq parkings sur les zones publiques, qui étaient jusqu'à présent sous gestion de la régie Brun. Le problème que l'on a eu, c'est qu'ils n'avaient pas de possibilité d'intervention lors des déprédations pendant les horaires de nuit et le week-end, alors qu'il y avait pas mal de sollicitations. Donc le transfert consiste en la gestion de la partie monnaie, appareils distributeurs, gestion des tickets parce qu'il y avait souvent des absences de papier, et qui imposait à la personne qui était en charge à la régie de faire des aller et retours pour s'occuper de cela, des déprédations liées aussi aux barrières, et tout ce qui était la gestion au niveau de l'agence de sécurité. Tout sera transmis à la Fondation des parkings dès le 1^{er} janvier et en termes de coûts on arrivera quasiment à la même chose en termes d'incidences financières, nous sommes en train de finaliser la convention, mais en termes d'interventions et de service à la population, il était de notre devoir de pouvoir offrir une prestation 24h/24, 7j/7, ce que la régie ne pouvait pas offrir jusqu'à maintenant.

M. Bonfanti : pour répondre à la question de M. Dätwiler, soit c'est un oubli, soit on est en rupture de stock au niveau du drapeau lancéen.

M. Couto : je clos la séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.